



Je soussigné receveur de l'impôt et du douane
national au bureau de Louviers recevais pour
un acte de pierre finie du lieu de Faluport somme
de six cent francs de treize cent francs formant quatre
cent francs pour la forme de recte donnée par la
régie nationale de l'impôt. Finie de l'année du 6
février au 6^e jour de janvier de mariage au fin
avec celle de Louviers de la Louviers au 20^e de
Cassiot de la maison au 6^e
plus une somme de quatre francs pour les frais
d'une recte finie le 6^e de l'année au 6^e de
l'année.

Donc de tout opérer. Signé le 20^e de
l'année au fin de l'année finie

Signature